PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 4 nov. 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise, ensemble son Annexe et son Protocole annexe, signés le 12 février 1974 à Paris.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République gabonaise,

Voir les numéros:

signée à Paris le 12 février 1974, ensemble son Annexe et le Protocole annexe, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

Le Président, Signé: Alain POHER.

⁽¹⁾ Voir les documents annexés au nº 443 (1974-1975) Sénat.